

REPUBLIQUE DU DAHOI
PRESIDENCE DU CONSEIL
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

LECRET N° 198 /PC/DAI-P. ANNEE 1965

Le PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°41/PC/SGG. du 15 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret n°251/PR/MAISD/P. du 6 Juin 1963 nommant M. KPEKPASSI Michel en qualité de Chef d'Arrondissement de Partago ;

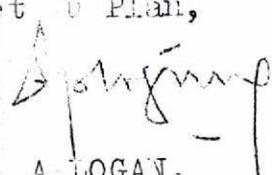
- DECRETE -

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté l'article 2 du décret n° 251/PR/MAISD/P. du 6 Juin 1963 portant nomination de M. KPEKPASSI Salifou Michel en qualité de Chef d'Arrondissement de Partago (Sous-Préfecture de Djougou).

ARTICLE 2. - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de passation de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

COTONOU, le 2 JUIN 1965

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques
et du Plan,


F. A. LOGAN.


J. AHOMADGEBE-TOMETIN.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....1	DP.....1
ORD.....1	CE.....1
DAI.....4	FI.....1
MFPTAS.....1	DI.....1
MAEP.....1	TRSOR.....1
SGG.....4	INFO-RADIO.1
SCAN.....10	PREP.N.OUEST 1
	S/KOUANDE 1
S/P. DJOUCOU..... 1	INTERESSE 1